



N° 246

Le 24 décembre 1992

McDOUGALL DONNE SON POINT DE VUE AU SUJET DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES SUR LA SOMALIE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué aujourd'hui que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, avait déposé un rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément à la résolution 794 de cette instance. Dans ce contexte, elle s'est dite heureuse que les troupes canadiennes qui participent à l'«Opération Délivrance» mandatée par la résolution 794 du Conseil de sécurité apportent une contribution importante à la réalisation de l'objectif de la mission. La résolution 794, adoptée le 3 décembre 1992, précise que la Force militaire unifiée en Somalie a pour but d'«établir dès que possible un environnement sûr pour les opérations d'aide humanitaire en Somalie».

M^{me} McDougall s'est dite satisfaite de voir augmenter la distribution de l'aide alimentaire et humanitaire hors de Mogadiscio et a réaffirmé que la tâche la plus urgente de la Force militaire unifiée consiste à nourrir la population affamée de la Somalie.

Elle a également déclaré que, pour créer un «environnement sûr» en Somalie, la Force militaire unifiée devrait prendre des mesures efficaces pour que les armes lourdes des factions organisées soient mises sous contrôle international et que les bandes armées soient désarmées.

«Il ne sera pas suffisant de nourrir les populations affamées si les bandes armées peuvent revenir immédiatement après le départ de la Force militaire», a déclaré la Ministre.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a ajouté que l'opération vient à peine de commencer et qu'elle devra évoluer en fonction de la situation sur le terrain. Étant

donné la géographie de la Somalie, la longueur des frontières non patrouillées et le nombre élevé d'armes dans ce pays, la Force militaire unifiée devra déterminer avec soin comment réaliser ses objectifs et se préparer à l'arrivée d'une force de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, M^{me} McDougall a déclaré que le succès sera évalué au bout du compte en fonction de deux éléments : un effort délibéré pour régler le problème des bandes armées qui a mené à l'adoption de la résolution 794, et un effort soutenu pour créer des institutions politiques stables en Somalie, y compris une nouvelle police professionnelle.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874